



CHARTRE ASSOCIATION / ARTISTES

*Tous les artistes participant aux événements Carpe Diem
le font de manière totalement bénévole*

Un contrat moral est passé entre l'association et tous les participants :
Le mélange des deux mondes (sport et spectacle) que nous prônons,
est très important au sein des membres de l'organisation.

L'association Carpe Diem s'engage auprès de chaque artiste / intervenants à :

- payer les frais de transports (aller&retour) pour se rendre sur l'événement
- assurer l'hébergement et les repas pendant la durée de l'événement
- mettre à disposition la matérielle scène (micro, ampli, retours, éclairages) nécessaire à l'accomplissement du concert ou de la soirée spectacle

pour le festival :

- mettre à disposition une scène de 30 min lors de la soirée d'ouverture
- mettre à disposition une scène de 1h30 min pendant le festival
- mettre à disposition une scène de 30 min lors de la soirée de clôture

Chaque artiste / intervenants s'engage auprès de l'association à :

- être présent pendant toute la durée de l'événement
- participer au montage et démontage des scènes durant l'événement
- être présent à la réunion de fin de soirée

Il faut que chaque bénévole vienne avec l'idée de participer à un élan collectif, à un projet associatif, à un festival qui ne peut vivre que grâce à cette mobilisation générale